



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 juillet 2000
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies en Angola

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 3 de la résolution 1294 (2000) du Conseil de sécurité, en date du 13 avril 2000, dans laquelle le Conseil m'a notamment prié de lui présenter tous les trois mois un rapport sur l'évolution de la situation en Angola et d'y formuler mes recommandations quant aux nouvelles mesures qu'il pourrait envisager de prendre afin de promouvoir le processus de paix dans ce pays. Le rapport porte sur l'évolution de la situation depuis mon précédent rapport en date du 11 avril 2000 (S/2000/304).

II. Évolution de la situation politique

2. L'instabilité de la situation politique et militaire a persisté en Angola en raison de l'absence de dialogue, malgré les efforts déployés par le Gouvernement afin de consolider son autorité dans l'ensemble du pays. L'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA), dirigée par Jonas Savimbi, a poursuivi ses activités de guérilla pendant la période considérée, entravant la libre circulation des personnes dans certaines zones et augmentant le nombre total des personnes déplacées et des réfugiés. Outre le fait qu'il a provoqué un afflux de réfugiés dans les pays voisins, en particulier en Namibie et en Zambie, avec les conséquences socioéconomiques négatives qui en ont résulté pour ces pays, le conflit a également aggravé les tensions entre l'Angola et la Zambie. Les gouvernements des deux pays se sont mutuellement accusés de violations de leurs territoires respectifs, les autorités angolaises affirmant que la Zambie continuait de soutenir le mouvement rebelle de l'UNITA.

3. Toutefois, à l'issue d'une réunion de quatre jours de la Commission mixte de défense et de sécurité Angola-Zambie à Lusaka, une déclaration a été faite le 1er juillet 2000, annonçant que les deux pays étaient parvenus à un accord sur la création d'une équipe conjointe de vérification, composée de 10 membres, dont la responsabilité principale consisterait à enquêter sur les accusations de violation des frontières. Les deux parties ont également décidé d'établir une liaison permanente entre leurs commandants militaires et chefs de sécurité régionaux dans les provinces de Moxico et Cuando Cubango en Angola et les provinces du nord-ouest et de l'ouest en Zambie.

4. Les efforts visant à promouvoir un dialogue de paix se sont poursuivis. Le 28 avril, une coalition réunissant les partis politiques angolais d'opposition a présenté une liste de propositions au Gouvernement, intitulée « Agenda pour la paix ». Le groupe a approuvé la lettre pastorale de l'Église catholique mentionnée dans mon rapport précédent et l'initiative du Comité interconfessionnel pour la paix en Angola. Il a également demandé à l'Assemblée nationale d'examiner les moyens de convaincre le Président, José Eduardo dos Santos et M. Savimbi de cesser les hostilités et d'accepter un dialogue ouvert pour la paix et une réconciliation nationale véritable.

5. Holden Roberto, dirigeant du Frente Nacional para a Libertação de Angola (FNLA), dans le discours d'ouverture qu'il a prononcé devant le deuxième Congrès de son parti, le 15 mai, a également demandé l'instauration d'un dialogue, afin de mettre fin au conflit. Il a mentionné un certain nombre de conditions à réunir pour la tenue d'élections libres et régulières dans le pays, notamment la cessation des hostilités et le rétablissement du dialogue entre le Président dos San-

tos et M. Savimbi. M. Roberto a également demandé l'organisation d'un recensement de la population et la constitution d'une commission électorale indépendante.

6. Le Président du Mozambique, Joaquim Chissano, en sa qualité de Président en exercice de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), a déclaré, en avril, qu'il avait l'intention de demander une réunion d'urgence des partis politiques au pouvoir dans les 14 pays membres de l'organisation, afin d'examiner les moyens de mettre fin à la guerre. Toutefois, invoquant la notion de souveraineté, le Président dos Santos a rejeté l'initiative comme étant inopportune. Il a affirmé que le conflit était une question interne et que les Angolais n'avaient pas épuisé toutes les possibilités de le régler. Les Présidents du Burkina Faso et du Togo ont également lancé un appel au dialogue entre le Gouvernement et l'UNITA.

7. Le 25 avril, le Président dos Santos, dans un discours fait au Nigéria, a critiqué certains dirigeants africains, leur reprochant de s'ingérer dans les affaires intérieures de son pays et de soutenir l'UNITA. Le Gouvernement a par la suite lancé une vaste campagne diplomatique afin de modifier le lieu de réunion du Sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) prévu à Lomé (Togo). Se référant au rapport du Groupe d'experts créé par le Conseil de sécurité (S/2000/203), le Gouvernement a accusé le Président Eyadéma de violer les sanctions et de soutenir l'UNITA.

8. Les chefs religieux angolais ont également continué de demander à l'UNITA et au Gouvernement de rechercher une paix négociée. La Conférence épiscopale angolaise, le Conseil protestant des Églises chrétiennes et l'Alliance évangélique angolaise ont récemment affirmé, dans une déclaration conjointe, qu'ils étaient prêts à jouer un rôle de médiation dans les pourparlers entre les deux parties. Afin d'examiner diverses solutions pouvant contribuer à la restauration de la paix en Angola, les chefs religieux ont constitué un comité de 12 responsables ecclésiastiques. Le 11 juin, ils ont organisé un défilé pour la paix qui s'est terminé par un service œcuménique en plein air à Luanda, avec la participation d'autres membres de la société civile et des partis politiques, à l'exception du parti au pouvoir et des membres du Gouvernement. Le groupe a eu un entretien avec le Président de l'Assemblée nationale angolaise, le 13 juin 2000, afin d'expliquer son initiative de paix.

9. L'UNITA a réagi positivement à l'initiative de l'Église, tandis que le Secrétaire général du Movimento Popular para a Libertação de Angola (MPLA) a affirmé qu'il ne pouvait y avoir de dialogue tant que M. Savimbi maintiendrait une armée privée et était obsédé par la prise du pouvoir par la force. Le Président de l'Assemblée nationale a souligné que le Gouvernement n'était pas disposé à continuer à subir des pressions en vue d'ouvrir un dialogue ou de conclure d'accords dont l'application ne pouvait être garantie. Dans un discours qu'il a prononcé à Caxito (province de Bengo), le 19 juin, le Président dos Santos a réaffirmé la validité du Protocole de Lusaka et indiqué qu'il était prêt à accorder son pardon à M. Savimbi et à ses partisans s'ils renonçaient à la guerre. D'après le Président, les campagnes politiques et militaires en cours visaient à exercer des pressions sur le mouvement rebelle, afin qu'il revienne à l'application des dispositions du Protocole.

10. Dans ce contexte, lors d'une interview qu'il a accordée en mai 2000, M. Savimbi a déclaré à un journal privé angolais qu'un sommet entre le Président dos Santos et lui-même mettrait fin à la guerre civile. Il a affirmé que le rejet du dialogue par le Gouvernement et la poursuite des sanctions contre son mouvement montraient clairement que le Gouvernement et l'ONU conspiraient pour l'éliminer. Le Gouvernement a réagi en déclarant que l'interview était « truquée » et en accusant la rédaction du journal de tenter délibérément de réhabiliter l'image de M. Savimbi en le présentant comme un homme de paix et de réconciliation.

11. Entre-temps, les querelles internes au sein des partis politiques d'opposition en Angola se sont poursuivies. Le différend concernant la direction du groupe parlementaire de l'UNITA menaçait de diviser davantage le parti. Pour sa part, la faction dissidente du FNLA, dirigée par Lucas Ngonda, a décidé de révoquer le statut spécial accordé à M. Roberto, fondateur du parti, et de suspendre le mandat de tous les membres du parti au Parlement, pour l'allégeance qu'ils continueraient de manifester envers M. Roberto.

12. L'UNITA a récemment libéré les cinq membres de l'équipage russe qui avaient été pris en otage en mai 1999. Entre-temps, le Frente para a Libertação do Enclave de Cabinda (FLEC) a enlevé trois ressortissants portugais et angolais travaillant pour une entreprise de bâtiment dans la province de Cabinda.

13. Mon conseiller chargé de fonctions spéciales en Afrique, le Secrétaire général adjoint Ibrahim Gambari,

s'est rendu en Angola, où il a séjourné du 16 au 22 mai 2000, afin d'examiner avec les autorités les perspectives de paix dans le pays et le mandat du Bureau des Nations Unies en Angola (BNUA). Pendant son séjour, il a eu des entretiens avec le Président dos Santos, ainsi qu'avec plusieurs hautes personnalités gouvernementales et des membres des partis politiques et de la société civile.

III. Situation militaire

14. Les forces gouvernementales ont encore réussi à réduire davantage la capacité de l'UNITA de mener une guerre classique, l'obligeant ainsi à recourir à des attaques de guérilla, en particulier le long de la frontière avec la Zambie. Les forces armées angolaises ont lancé l'opération « Hexagone » à la mi-avril, avec plusieurs semaines de retard en raison de la persistance de pluies qui ont empêché le déploiement du matériel lourd et la fourniture d'un appui logistique au sol. Cette opération, qui concernait six fronts, avait principalement pour objectif la destruction des dernières forces classiques de l'UNITA et de son nouveau poste mobile de commandement stratégique situé dans une zone inaccessible au sud de la province de Malange et à l'est de la province de Bié (Quirima et Sautar).

15. De source officielle, l'amélioration des conditions météorologiques a permis aux forces armées angolaises de prendre les régions de Cuemba, Munhango et Luanda et de progresser vers Quirima et Sautar. À partir de leur nouveau poste de commandement avancé situé à Luena, la capitale de la province de Moxico, les forces armées angolaises ont lancé des offensives vers le sud afin de capturer les éléments de l'UNITA qui essayaient de se regrouper près de la frontière avec la Zambie. D'après les sources gouvernementales, un nombre important de soldats de l'UNITA traversent librement la frontière avec la Zambie avec la complicité des forces zambiennes. La tension entre l'Angola et la Zambie s'est accentuée en mai quand, d'après la Zambie, un affrontement se serait produit entre des forces angolaises qui poursuivaient des membres de l'UNITA et des forces zambiennes, provoquant des pertes militaires et civiles. Des opérations similaires réalisées avec l'autorisation des autorités namibiennes ont permis au Gouvernement angolais de prendre le contrôle de la presque totalité de sa frontière méridionale. Les forces de sécurité namibiennes auraient fermé la frontière dans la bande de Caprivi afin d'empêcher

les forces de l'UNITA de se retirer en Namibie. En représailles, les rebelles de l'UNITA auraient lancé des attaques en Namibie, et le nord-est du pays (région de Kavango) ne serait plus sûr. Plusieurs civils auraient été récemment tués et des ouvrages appartenant à l'État ainsi que des biens appartenant à des particuliers auraient été attaqués.

16. D'après les rapports, les forces armées angolaises auraient obtenu des succès sensibles dans la région des hauts plateaux du centre et consolidé leurs positions autour des localités de Huambo, Vila Nova et Vista Alegre ainsi que le long de la route allant vers l'est et les capitales provinciales de Cuito et Luena. Quelques actes terroristes isolés ont été signalés à Huambo où, le 22 avril, un engin explosif a fait sauter l'antenne relais de la télévision nationale. Les forces de l'UNITA auraient également brièvement occupé à nouveau les localités de Cuse et de Lunge, menaçant la ville de Bailundo. Outre les attaques surprises menées dans la province de Zaïre les 27 avril et 7 mai, qui ont donné lieu à deux opérations de sabotage contre les champs pétrolifères de Soyo, les troupes de l'UNITA dans le nord se seraient rapprochées de Zenza Pambo et Dange. Les forces rebelles auraient par ailleurs attaqué et brièvement occupé Zenza do Itombe (située à 80 kilomètres à l'est de Luanda) dans la province du Kwanza Norte le 14 mai et Calomboloca (située à 60 kilomètres à l'est de Luanda) dans la province de Bengo le 25 mai. Dans le même temps, et en dépit de quelques embuscades organisées par l'UNITA contre des convois militaires gouvernementaux, la sécurité se serait améliorée dans la région diamantifère du nord-est. Les forces armées et la police angolaises ont continué de protéger les principales zones de production de diamants dans les provinces de Lunda Norte et Lunda Sul, limitant ainsi les activités de l'UNITA à des actes de banditisme contre la population civile sans protection.

17. Les hostilités ont eu un impact négatif sur le respect de la loi et de l'ordre dans tout le pays. Outre son rôle traditionnel, la police nationale angolaise a pris part aux combats aux côtés des forces gouvernementales. Des civils seraient armés et organisés en groupes de défense civile dans certaines régions où des affrontements avec l'UNITA seraient susceptibles de se produire, non seulement pour protéger la population mais également pour participer aux combats. La police a davantage respecté les droits de l'homme au cours de la période considérée, bien que des actes isolés de violation et de comportement répréhensibles restent un pro-

blème. Certains éléments de l'armée et de la police ont été récemment accusés par des organisations non gouvernementales locales de violations des droits de l'homme, et notamment de l'assassinat de villageois suspectés d'être des sympathisants de l'UNITA dans les provinces de Lunda Norte, Lunda Sul, Malange et Moxico. Il est indispensable que les accusations de violations des droits de l'homme par la police fassent rapidement l'objet d'enquêtes et que des mesures disciplinaires appropriées soient prises à l'encontre des éventuels coupables afin de maintenir la crédibilité et la légitimité de l'institution aux yeux de la population.

18. Pour ce qui est des enquêtes concernant les deux avions de l'ONU qui se sont écrasés en Angola le 26 décembre 1998 et le 2 janvier 1999 (UN 806 et 806 A, respectivement), les autorités angolaises ont récemment confirmé que la sécurité avait été renforcée dans la région où s'était écrasé l'avion UN 806, et qu'elles étaient prêtes à aider l'équipe de l'ONU à se rendre sur les lieux. Des dispositions sont par conséquent actuellement prises à cet effet.

IV. Droits de l'homme

19. Bien que d'une manière générale la situation des droits de l'homme en Angola reste grave, certains signes montrent que le Gouvernement est prêt à admettre l'existence de violations en la matière et à élaborer des procédures afin de remédier à ces violations avec l'aide de la communauté internationale et de membres de la société civile angolaise. Des signes aussi bien négatifs que positifs ont pu être observés récemment. Les mesures prises à l'encontre de journalistes, qui ont fortement limité la liberté d'expression, sont particulièrement inquiétantes, mais il semble néanmoins que les différents acteurs locaux sont de plus en plus conscients que le respect des droits de l'homme et une bonne gouvernance sont nécessaires pour mettre fin au conflit.

20. La Division des droits de l'homme du Bureau des Nations Unies en Angola a intensifié ses efforts en faveur des programmes qui font des droits de l'homme un élément essentiel d'une paix durable. Dans ce contexte, elle a agi en étroite coopération avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Haut Commissariat aux droits de l'homme de l'ONU. Leur action a principalement porté sur les personnes déplacées à l'intérieur de l'Angola et les réfugiés angolais se trouvant dans d'autres pays susceptibles de retourner chez eux, tout en s'efforçant d'améliorer la

capacité des autorités à respecter les droits de l'homme fondamentaux et à prendre des mesures en cas de violation de ces droits. La Division a eu des entretiens avec de hauts responsables du Gouvernement en vue de l'élaboration d'un plan novateur pour le respect des droits fondamentaux, prévoyant notamment la mise en place d'un système judiciaire efficace, important pour la paix et la réconciliation nationale alors que l'État étend son administration à des régions récemment reprises à l'UNITA.

21. Les initiatives communautaires engagées avec des partenaires du secteur public ainsi que des organisations religieuses et non gouvernementales se traduisent par une amélioration lente mais encourageante de la situation générale des droits de l'homme en Angola. Le Haut Commissariat aux droits de l'homme travaille en liaison étroite avec des organisations non gouvernementales internationales afin d'encourager les acteurs locaux, publics ou non, à intervenir en faveur des droits de l'homme. Par ailleurs, la Division des droits de l'homme a entrepris une enquête afin de déterminer dans quelle mesure la population en général est consciente de ses droits fondamentaux. Les études menées jusqu'à présent montrent que les Angolais connaissent mieux leurs droits que les moyens dont ils disposent pour les faire respecter.

Protection des enfants

22. La situation des enfants en général est l'une des conséquences particulièrement marquantes des longues années de conflit en Angola. Des générations d'enfants ont grandi pendant le conflit et nombre d'entre eux n'ont jamais connu d'autre réalité. Cela est vrai non seulement du grand nombre d'enfants combattants mais également des milliers d'enfants qui, du fait du conflit, ont été déplacés, ont été séparés de leur famille ou ont perdu des membres de leur famille ou encore ont été blessés. Pour répondre aux besoins de ces enfants, la communauté internationale devra adopter durablement une approche coordonnée dans tout le pays.

23. Afin de renforcer la protection des enfants en Angola, il faudrait insister plus énergiquement pour que les civils ne soient pas la cible du conflit, avoir accès aux populations vulnérables, c'est-à-dire essentiellement les femmes et les enfants, et désarmer, démobiliser et réintégrer les enfants combattants. Il est également essentiel de mettre l'accent sur les besoins particuliers des nombreux enfants victimes de mines ainsi que sur le grand nombre de femmes et d'enfants

déplacés, qui ont fui les centres urbains pour échapper au conflit. Il faudrait par ailleurs continuer à chercher à adjoindre au Bureau des conseillers en matière de protection des enfants dans toutes les régions où leur présence est nécessaire afin d'assurer une protection générale des enfants victimes de la guerre.

V. Situation humanitaire

24. La situation humanitaire en Angola demeure précaire. Au cours de la période considérée, la survie de plus d'un million de personnes a continué de dépendre des distributions de vivres et on estime à 2,5 millions le nombre d'Angolais qui ont bénéficié d'une assistance humanitaire, sous une forme ou sous une autre. Bien que les organismes humanitaires poursuivent de vastes opérations pour sauver des vies dans les zones où les personnes déplacées sont nombreuses, l'amélioration des conditions de vie générales n'est guère sensible. La plupart des populations déplacées depuis 1998 continuent de vivre dans les capitales provinciales où l'accès aux terres agricoles est limité, et les familles doivent s'en remettre à des mécanismes de survie qui ne leur assurent que le strict minimum. Pendant sa visite en Angola au mois de mai, mon Conseiller chargé de fonctions spéciales en Afrique, M. Gambari, s'est ému des conditions de vie dans les camps de personnes déplacées dans les provinces de Luanda et de Huambo. Pour tenter de venir en aide aux populations à risque, les organismes des Nations Unies continuent de fournir des intrants agricoles, des articles autres que des vivres et des soins de santé, de mettre en oeuvre des programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, de procéder à des distributions générales et de mener des actions vivres contre travail.

25. À la fin de la période considérée, le Programme alimentaire mondial (PAM) redoutait que la filière vivres ne s'interrompe à partir de la fin août 2000. Pour tenter d'éviter le « hiatus » en septembre et octobre, et compte tenu du fait qu'un grand nombre de familles auront des stocks de vivres pour environ trois mois après la récolte, le PAM a réduit le nombre des bénéficiaires recevant une assistance alimentaire directe d'environ 20 % en juin et juillet. À Luena, où plus de 69 000 personnes à risque ont reçu une assistance directe en avril, il a réduit le nombre des bénéficiaires d'environ 60 %. Les organismes des Nations Unies se sont dits gravement préoccupés par le risque de famine dans certaines localités si des mesures n'étaient pas

prises d'urgence pour renforcer la filière à partir de septembre. À la suite de la mission d'évaluation des cultures et des ressources vivrières entreprise conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le PAM à la mi-avril, ce dernier a estimé que le nombre de personnes qui auraient besoin d'une aide alimentaire passerait de 1,1 à 1,5 million. Sur la base des évaluations, les organismes spécialisés dans la nutrition ont recommandé que la teneur en calories des rations d'urgence soit portée de 1 800 à 2 100 calories.

26. Bien que la situation nutritionnelle demeure positive dans la plupart des régions du pays, il est des zones où les taux de malnutrition ont augmenté. Dans le camp de Sangando, 30 % des enfants examinés souffraient de malnutrition. À Cuito, où le PAM n'a pu répondre qu'à 50 % des besoins en vivres en raison des possibilités limitées d'accès par avion, le nombre des jeunes enfants placés dans les centres d'alimentation complémentaire a augmenté pendant la période à l'examen. Des informations donnent également à penser que les taux de malnutrition sont en hausse dans certaines municipalités situées autour de Huambo. En revanche, dans la ville de Malange, qui a été durement touchée, et dans les villes voisines de Cangandala, Kulamuxito et Lombe, les taux de malnutrition ont diminué grâce aux mesures prises l'année dernière pour anticiper la situation et venir en aide aux familles à risque. Plus de 103 000 personnes auraient été déplacées dans 14 provinces au cours de la période, les déplacements les plus importants s'étant produits dans les provinces de Bié, Kwanza Norte, Huíla et Lunda Sul. Selon les estimations, 4 000 personnes auraient entrepris de rentrer chez elles en mai et juin dans les provinces de Kwanza Norte et du Zaïre.

27. Des cas de méningite ont été signalés dans la municipalité de Huambo, mais les mesures prises, rapides et coordonnées, ont évité le déclenchement d'une épidémie. Le nombre de cas de poliomyélite signalés a légèrement augmenté dans les provinces de Luanda et de Benguela. Un nombre relativement important de cas de trypanosomiase a été signalé dans des villages situés autour de la ville de Uíge. Pendant la deuxième semaine de juin, le Ministère de la santé, l'Organisation mondiale de la santé et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ont mis en train la première phase d'une campagne de vaccination contre la poliomyélite qui doit être menée en trois étapes. L'Angola reste l'un des rares pays du monde où la poliomyélite est endémique

et, à ce titre, est au coeur des efforts déployés cette année dans le cadre de la campagne mondiale de lutte contre cette maladie. Environ 600 personnes ont participé à la campagne de mobilisation qui vise à vacciner 3 millions d'enfants de moins de 5 ans dans 164 districts. Les organismes des Nations Unies estiment que 20 % du groupe cible ne peut être atteint pour des raisons de sécurité.

28. L'élaboration d'un plan d'action détaillé pour la mise en oeuvre des recommandations figurant dans l'évaluation rapide des besoins critiques est un grand pas en avant. Au cours de l'évaluation rapide, qui a eu lieu au début avril, 14 équipes interorganisations se sont rendues dans 31 localités situées dans 10 provinces pour recenser ce dont les populations à risque avaient le plus besoin. À la mi-juin, six sous-groupes de travail composés de représentants de ministères nationaux, des organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales avaient défini les mesures concrètes à prendre en matière de sécurité alimentaire, de santé et de nutrition, de réinstallation, de déminage, d'approvisionnement en eau et d'assainissement, de protection et d'éducation. Le plan d'action, que le Gouvernement présentera officiellement début juillet, devrait constituer le cadre des interventions humanitaires pendant la seconde moitié de 2000.

29. L'accès des organismes humanitaires aux populations à risque s'est amélioré au cours de la période à l'examen à mesure que le Gouvernement étendait son autorité. Entre autres localités ainsi rendues accessibles, on peut citer Maquela do Zombo (3 947 habitants) dans la province de Uíge, Cangandala (26 200 habitants) dans la province de Malange et Cuvelai (5 416 habitants) dans la province de Cunene. Andulo (44 207 habitants) dans la province de Bié et Bailundo (25 096 habitants) dans la province de Huambo sont également devenues accessibles, mais les organismes humanitaires n'y étaient pas encore opérationnels, l'insécurité continuant à régner. À Calenga (2 054 habitants), Lepi (3 570 habitants) et Longonjo (16 785 habitants) dans la province de Huambo, des programmes humanitaires ont été lancés pour venir en aide aux populations déplacées à risque. Les organismes des Nations Unies ont procédé à une évaluation à Camenongue dans la province de Moxico, mais ils n'ont pas encore commencé à y opérer, prévoyant des problèmes de sécurité. La quasi-totalité des régions situées le long des frontières orientale et méridionale demeurent inaccessibles aux

organismes humanitaires. Le personnel du programme de déminage du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a signalé en mai que le nombre de mines terrestres et d'engins non explosés était de l'ordre de 6 à 7 millions et qu'il avait repéré 79 types d'engins différents.

30. L'accès par la route est resté limité dans tout le pays, les organismes humanitaires ne pouvant utiliser que les routes et les itinéraires côtiers situés à l'intérieur du périmètre de sécurité des principales villes de province. Les liaisons routières entre les capitales provinciales n'étaient pas sûres non plus dans les régions centrale et orientale. Plus de 70 % de toute l'aide humanitaire a été acheminé par avion, les voies de surface étant limitées. L'état des pistes d'atterrissage à Cuito et à Negage a cependant continué de retarder les livraisons, mettant ainsi encore plus en danger des centaines de milliers de personnes. Début juin, la remise en état de l'aéroport de Negage était achevée et les opérations humanitaires ont pu reprendre sur une grande échelle.

31. À la fin juin, on estimait à 2,5 millions le nombre des personnes déplacées, soit environ 20 % de la population totale de l'Angola. Sur ce chiffre, 1 051 848 personnes étaient officiellement immatriculées par un organisme des Nations Unies ou par une organisation non gouvernementale. Le chiffre de juin était légèrement en baisse par rapport à celui de début mai, époque à laquelle on signalait 2,6 millions de personnes déplacées. Cette diminution s'explique par le travail de vérification des dossiers des personnes déplacées effectué par les autorités des provinces et par les retours dans les provinces de Kwanza Norte et du Zaïre.

32. Dans le cadre des efforts en cours pour trouver des solutions durables au problème des personnes déplacées, les autorités provinciales élaborent des plans de réinstallation qui devraient être mis en oeuvre prochainement. Donnant suite à l'évaluation rapide, le Gouvernement travaille, avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, à l'élaboration de règles opérationnelles minima pour la réinstallation des populations déplacées dans des zones sûres à l'extérieur des villes. Ces règles minima précisent les conditions devant être remplies pour la réinstallation ainsi que les objectifs de l'assistance post-réinstallation, et le Gouvernement devrait les présenter en juillet.

VI. Situation socioéconomique

33. Les conséquences du conflit qui se prolonge en Angola mettent en évidence bien des problèmes critiques de développement qui rendent difficile la réalisation de l'objectif fondamental du développement humain durable que s'est fixé le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). En dépit de nombreuses contraintes, le PNUD continue d'aider le Gouvernement à faire face à la grave crise humanitaire et aux problèmes de développement. Son bureau de pays reste convaincu de la nécessité d'une action coordonnée des Nations Unies pour aider l'Angola à surmonter ces problèmes.

34. L'appui continu aux mesures d'atténuation de la pauvreté a été renforcé par la décision récente du PNUD de collaborer étroitement avec la Banque mondiale afin d'aider le Gouvernement à établir un document stratégique sur la lutte contre la pauvreté. Celle-ci est devenue endémique, quelque 78 % de la population rurale et 40 % de la population urbaine vivant en dessous du seuil de pauvreté. Le Gouvernement considère que le document stratégique, qui fait partie du programme de réforme contrôlé, est un élément essentiel de sa politique d'atténuation de la pauvreté et de réforme macroéconomique. Les activités des organismes des Nations Unies en faveur des femmes ont essentiellement visé à aider les autorités nationales à se préparer à participer à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, à New York, consacrée au suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui s'était tenue à Beijing. Il s'agissait avant tout de veiller à ce que le processus de participation intègre une grande variété d'organisations de femmes et encourage le dialogue et la coopération entre la société civile et le Gouvernement, en particulier le Ministère de la famille et de la promotion de la femme.

35. Pendant ce temps, l'économie est restée caractérisée par une sérieuse instabilité macroéconomique, avec un taux global d'inflation s'établissant à 96,3 % à la fin mai qui s'est traduit par une érosion sensible du pouvoir d'achat des Angolais et une pauvreté accrue. La gravité de la situation macroéconomique a incité le Gouvernement à conclure un accord avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) concernant un programme de réforme économique contrôlé jusqu'à la fin de l'année, qui serait suivi par un véritable programme d'ajustement structurel.

36. Les conséquences de la guerre se sont fait sentir sur l'infrastructure sociale dans les zones urbaines et semi-urbaines où l'afflux constant de populations déplacées, conjugué au manque d'entretien, a réduit l'accès à l'eau courante, à l'éducation et aux soins de santé, notamment. L'espérance de vie à la naissance est de 46 ans, et seulement 32 % de la population a accès à l'eau potable, indicateurs qui sont parmi les plus faibles de ceux enregistrés dans les pays en développement.

37. La production agricole et manufacturière a été extrêmement faible. En ce qui concerne l'agriculture, en particulier, les mines, les affrontements militaires et l'insécurité générale ont chassé la population rurale des plateaux du centre, le grenier du pays, et des provinces du nord productrices de café et d'autres cultures marchandes, la condamnant à la pauvreté et, à terme, à l'exode vers les centres urbains. Bien que le secteur pétrolier soit en hausse, son effet sur d'autres secteurs de l'économie dépendra du succès du programme du FMI et, en fin de compte, d'un déplacement des dépenses en faveur du secteur social et d'autres secteurs de l'économie.

38. Le PNUD a continué d'aider les instances gouvernementales, par exemple le Ministère de l'assistance sociale et de la réintégration, à se doter de capacités pour la coordination de l'assistance humanitaire. En outre, un appui est toujours fourni aux activités de déminage, essentielles pour l'acheminement de l'aide humanitaire et la circulation des personnes déplacées. Des mesures ont été prises pour établir et appliquer dès que possible un plan d'action visant à trouver des solutions aux problèmes recensés dans le rapport de la mission interorganisations des Nations Unies conduite par Carolyn McAskie, Coordonnatrice des secours d'urgence par intérim, qui s'est rendue en Angola du 18 au 23 mars, dans le but d'examiner les modalités de protection existantes et l'aide humanitaire fournie aux personnes déplacées et d'évaluer la capacité opérationnelle des organismes des Nations Unies sur le terrain.

39. Préoccupé par l'insuffisance de statistiques économiques et sociales fiables et à jour, notamment en ce qui concerne les populations et les zones touchées par la guerre, le PNUD a fait faire des études axées sur des questions qui revêtent une importance fondamentale pour la réalisation de l'objectif du développement humain durable, à savoir : les conséquences du VIH/sida sur la population touchée par la guerre, en particulier sur les personnes déplacées; l'impact des déplacements de populations sur l'environnement ainsi que sur les

structures gouvernementales locales; les effets des mouvements de population sur la structure générale de la société angolaise. On compte que l'information ainsi obtenue aidera à renforcer les mesures prises par les autorités nationales pour faire face à la situation grave des personnes déplacées et à définir les politiques à mettre en oeuvre afin d'améliorer les conditions de vie des populations touchées par la guerre.

VII. Observations

40. Comme je l'ai indiqué dans mes rapports précédents, l'UNITA porte la responsabilité principale du retour de la guerre en Angola. En refusant d'appliquer les dispositions principales du Protocole de Lusaka (S/1994/1441, annexe), en particulier de démilitariser ses forces et de laisser l'administration de l'État s'étendre à l'ensemble du pays, elle a précipité la reprise d'hostilités généralisées.

41. Je reste profondément préoccupé par la poursuite des combats et leurs effets dévastateurs sur la population. Tout aussi préoccupante est l'absence de tout effort significatif en vue d'atteindre un règlement politique du conflit. Dans le but d'examiner ces questions avec le Gouvernement angolais, mon Conseiller chargé des fonctions spéciales en Afrique s'est rendu en Angola au mois de mai et a eu des entretiens utiles avec le Président dos Santos, des membres importants du Gouvernement et du MPLA ainsi que des représentants des partis politiques et de la société civile. Il a été convenu que de nouveaux entretiens auraient lieu et que, en consultation avec le Gouvernement, mon Conseiller se rendrait à nouveau en Angola. Entre-temps, le chef du Bureau des Nations Unies en Angola a été choisi et je compte annoncer sa nomination très prochainement au Conseil de sécurité.

42. Bien que les forces gouvernementales continuent de réduire toujours plus la capacité de l'UNITA à mener une guerre classique, des activités de guérilla persistent dans de nombreuses régions du pays, ce qui perpétue le climat d'insécurité dont souffre la population et réduit considérablement le volume d'aide humanitaire qu'il est possible d'acheminer par la route. Comme il est dit plus haut, la situation humanitaire en Angola reste très grave. J'engage à nouveau toutes les parties concernées à faciliter l'acheminement des secours d'urgence. Comme je l'ai fait dans le passé, j'exhorte également la communauté des donateurs à répondre aussi généreusement que possible à l'appel

interinstitutions des Nations Unies pour l'Angola de cette année.

43. Bien que d'une manière générale la situation des droits de l'homme en Angola reste grave, certains signes montrent que le Gouvernement est prêt à admettre l'existence de violations en la matière et à élaborer des procédures afin de remédier à ces violations avec l'aide de la communauté internationale et des membres de la société civile angolaise. Je me félicite de cette évolution. La Division des droits de l'homme du Bureau des Nations Unies en Angola continuera de fournir une aide au Gouvernement dans le domaine du renforcement des capacités en matière de protection des droits de l'homme.

44. À un moment où les succès de la campagne militaire du Gouvernement contre l'UNITA lui valent de recouvrer de vastes régions du territoire national, il s'avère urgent de commencer à relever les infrastructures physiques et sociales qui ont été détruites et de donner à une population épuisée par la guerre des moyens durables de se procurer sa subsistance. Les organismes des Nations Unies et la communauté internationale tout entière continueront d'appuyer les efforts du Gouvernement tendant à fournir des services de base aux Angolais, y compris aux habitants des régions anciennement contrôlées par l'UNITA.